

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 19

OBJET :Convention
opérationnelle ALEC07

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-85**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,**Excusés** : MM, CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à FARGIER Marie, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire expose que :

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07) est une association ayant pour objet d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique en Ardèche.

Pour atteindre cet objectif, l'ALEC07 conduit des actions d'information, de sensibilisation et d'appui technique auprès des ménages, entreprises et collectivités du département, sur les questions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

L'ALEC07 est par ailleurs opérateur du **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPRH)** pour 12 EPCI du département de l'Ardèche.

Les communes de Le Teil et de Villeneuve-de-Berg sont, toutes deux, engagées dans des politiques locales ambitieuses en matière de transition énergétique et de résilience vis-à-vis du changement climatique.

Ainsi, l'une et l'autre favorisent la production d'énergies renouvelables sur leurs territoires respectifs, notamment via l'installation de centrales photovoltaïques de production d'électricité ou l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures.

Elles se sont également engagées dans un important programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux, cherchant à réduire leurs consommations énergétiques (notamment, pour Villeneuve-de-Berg, dans le cadre d'un schéma directeur immobilier énergie ou, pour Le Teil dans le cadre du projet de reconstruction post-séisme). Au travers des deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), en partenariat avec leurs intercommunalités respectives et avec l'ANAH, elles accompagnent les particuliers à en faire de même.

Le projet expérimental de « création d'une communauté d'énergie citoyenne multi partenariale et inclusive » qui fait l'objet de la présente convention a été présenté par l'ALEC07 aux collectivités au printemps 2025. L'agence propose de le réaliser à son initiative et sous sa responsabilité.

Cette expérimentation vise à réunir citoyens, collectivités et acteurs locaux autour d'une ou de plusieurs centrales photovoltaïques en autoconsommation collective, financée(s) par un modèle coopératif.

L'objectif est de produire et de consommer une énergie locale, renouvelable et accessible tout en impliquant activement les habitants dans la gouvernance et la gestion du projet.

Cette convention vient fixer les modalités de cette coopération autour d'objectifs communs convergent avec les objectifs de politique publique que poursuivent les communes de Le Teil et de Villeneuve-de-Berg.

Considérant que :

- l'information et la mobilisation du public sur la transition énergétique constituent un enjeu essentiel ;
- les missions proposées s'inscrivent dans les missions statutaires de l'ALEC07 ;
- l'initiative prise par l'ALEC07 avec ce projet contribue à prolonger et étoffer l'action conduite par les communes de Villeneuve-de-Berg et de Le Teil en matière de transition énergétique et de lutte contre les précarités et que celles-ci souhaitent développer, sur leurs territoires, une approche inclusive et participative de la transition énergétique ;

Au vu :

- de la mission de l'ALEC07 répondant à la définition de l'article L211-5-1 du code de l'énergie relatif aux Agences Locales de l'Énergie et du Climat, modifié par la loi Climat et Résilience de juillet 2021 ;
- de l'intérêt porté par les communes de Le Teil et de Villeneuve-de-Berg pour les démarches d'énergie renouvelable locale et citoyenne,
- de la circulaire ministérielle n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre pouvoirs publics et associations (dite circulaire Valls).

Madame la Maire propose l'approbation de cette convention opérationnelle tripartite pour les missions « *Expérimentation : création d'une communauté d'énergie citoyenne multi partenariale et inclusive* » et « *Organisation d'un événement festif de sensibilisation aux enjeux climatiques et énergétiques* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la convention opérationnelle avec l'ALEC07 et la commune de Le Teil pour les missions indiquées ;

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention susvisée et tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

S'ENGAGE à accompagner techniquement et financièrement cette initiative expérimentale de l'ALEC07.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 14 novembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

